DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20261102-D_2026_105-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 NOVEMBRE à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 22 octobre 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-CINQ en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de Mme Anne-Laure DUVAL, Maire.

Présents : Mme DUVAL Anne-Laure, M COUMAILLEAU Pascal, Mme GUILBERT Maria, Mme BLOT Anne-Sophie, M VASNIER, Mme SENAMAUD Corinne, M FAYE Christian, Mme LEBRETON Nadine, M GENDRON Claude, M RAVAILLER Michel, Mme DANDIN Nathalie, Mme DUPONT Liliane, M PARAVISINI Bruno, M AGOYER Rodolphe, M MAUDET-CARRION Richard, Mme MINIER Céline, M FEVRIER Nicolas, Mme PERRIGAULT Stéphanie, Mme CUPIF Angélique, M GUEGAN Sébastien, M ORAIN Damien, M DONVAL Florian, Mme JOUAULT Claire, Mme QUENACH DE QUIVILLIC Amélie, Mme BRUN Christelle formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-sept,

Excusés :
M PERAN Emmanuel donne pouvoir à Mme DUVAL
Mme HERBEL-DUQUAY Marie-Christine donne pouvoir à M FEVRIER

Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme Minier.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité.

***

Délibération 2026-105 – Ressources humaines – Tableau des effectifs – mise à jour

Dans le cadre de recrutements internes notamment sur les postes d'agent polyvalent de restaurant scolaire et d' agent de bibliothèque, il convient de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Grade	Temps de travail	Service	Nombre de poste	Création/retrait
Agent social	35h	Restaurant scolaire	1	Création
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - principal de 2ème classe	35h	Bibliothèque	1	Création

VU l'avis unanime du CST local du 20/10/2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. ADOPTER les modifications du tableau des effectifs comme indiqué ;
. AUTORISER Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Secrétaire de séance
Mme Cémline MINIER

La Maire
Mme Anne-Laure DUVAL